

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 25 janvier 2007 portant nomination des  
membres de la Commission zonale de réaffectation des  
centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la  
zone 4 : province de Namur-Luxembourg**

**A.Gt. 21-11-2025**

**M.B. 03-12-2025**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 4 : province de Namur-Luxembourg, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 4 : province de Namur-Luxembourg, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots « M. Francis PENNING » sont remplacés par les mots « M. David REYNAERT » ;

- les mots « M. Stéphane RASSART » sont remplacés par les mots « Mme Florence NICAISE » ;

- les mots « M. Thibault GERDAY » sont remplacés par les mots « M. Thierry ROLLAND ».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 03 novembre 2025.

Bruxelles, le 21 novembre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,

